

Image not found or type unknown



Quand ai-je le droit d'aller chercher mon fils ?

Par **puce3869**, le **14/06/2011** à **10:36**

Bonjour,

Je souhaiterais votre avis svp, concernant un week-end de DVH.

Dans 15 jrs, je dois aller chercher mon fils pour mon DVH.

Le jugement prévoit : du vendredi sortie d'école etc...

Hors, ce jours là mon fils n'aura pas cours (il finit le 24 Juin).

Donc je me pose la question : Quand ai-je le droit d'aller le chercher [s]légalement[/s] ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **corimaa**, le **14/06/2011** à **16:48**

Bonsoir, vous pouvez aller le chercher le vendredi à la meme heure chez la personne qui en a la residence ou la garde s'il est chez une nourrice.

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **21:05**

Dites exactement ce que le jugement dit

Par **puce3869**, le **15/06/2011** à **07:20**

Bonjour,

Le jugement dit : Pendant les périodes scolaires, les week-ends impaires, du vendredi sortie d'école au dimanche 19h.

La première partie des vacances scolaires les années paires, la deuxième les années impaires.

Mais selon calendrier de l'académie, les vacances scolaires ne commencent que le 2 Juillet.